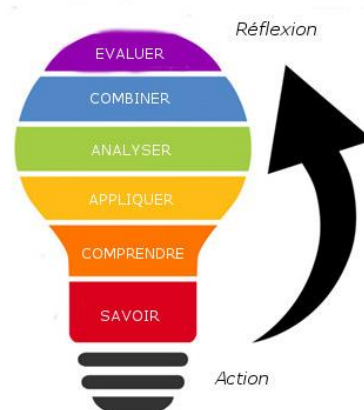


VAE POUR LE TITRE PROFESSIONNEL ADVF OU LE CCS (certificat complémentaire de spécialisation)

Au CEAS Vendée, les situations de travail d'un.e assistant.e de vie aux familles sont approchées par le biais de la formation, mais également, pour les professionnels disposant au minimum d'un an d'ancienneté, par l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre d'une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Cependant, l'expérience reste souvent « enfouie, intuitive, non explicite, voire non consciente, au moins tant qu'elle n'a pas été distanciée et verbalisée » (Lenoir, 2002). Le temps de la démarche de VAE permet au / à la candidat.e, notamment grâce aux échanges et au travail réalisé lors des accompagnements, de transformer la description de ses activités (ce qui est fait au quotidien) en compétences transposables dans d'autres contextes ou situations de travail.

(graphique ci-contre à partir des travaux de Bloom, présentant le processus à mettre en œuvre).



1- La certification du titre ADVF

Le titre professionnel dépend du Ministère du Travail et est géré par l'unité de Vendée de la Direccte.

Le Titre Professionnel ADVF visé est constitué de 3 Certificats de Compétences Professionnelles : CCP1 : entretien du logement et du linge - CCP2 : aide dans les actes essentiels du quotidien - CCP3 : relais des parents dans la prise en charge des enfants à domicile.

Les épreuves du Titre ADVF (2 H environ) passent par une mise en situation professionnelle, un entretien technique pour ce qui concerne les interventions auprès des enfants en bas âge, et par un entretien final avec un jury comprenant un échange autour du dossier professionnel préparé en amont par le le.a candidat.e.

Le.a candidat.e doit également être titulaire d'une formation de base en premiers secours (certificat PSC1 – SST ou APS ASD). Le candidat a un délai de 3 mois après le jury pour présenter l'un de ces certificats).

II- La certification du CCS

« Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile ».

L'accès au CCS n'est possible **que** pour les personnes déjà titulaires du titre.

Les épreuves du CCS (1 H 15 environ) passent par une mise en situation professionnelle, un entretien technique et un entretien final avec un jury.

LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE VAE



Si le dossier est recevable :

- Constituer son dossier de recevabilité et le déposer auprès de la DIRECCTE (délai de 2 mois maximum pour la réponse : vérification des conditions requises en terme d'expériences et d'ancienneté)
- [Le Céas peut vous aider dans cette étape](#)



- réaliser le Dossier professionnel qui servira de base à l'entretien avec le jury. Les descriptions doivent être reliées aux contenus des activités et des compétences requises par les référentiels du titre ADVF
- [Le Céas propose des temps d'accompagnement pour vous aider dans cette phase, ainsi que des mises en situation sur le plateau technique qui sera utilisé pour l'examen final.](#)
- [Mise en œuvre d'un "examen" blanc.](#)



- Passer les épreuves devant un jury.
- [Le Céas organise les épreuves de certification, conformément à l'agrément qui lui a été délivré par la DIRECCTE, en sollicitant notamment le jury de professionnels qui évaluera le candidat.](#) Le jury est chargé de vérifier que les compétences requises pour le TP ADVF soient présentes.



- Le résultat des épreuves vous est envoyé par courrier : validation totale, partielle (un ou deux CCP), ou non validation.

[Tapez ici]

III- Modalités de l'accompagnement proposé au CÉAS

OBJECTIFS :

L'accompagnement déployé vise à consolider le.a candidat.e pour lui permettre de se présenter devant le jury de VAE en déployant toutes les facettes de ses habiletés.

Dans son rôle d'accompagnement, le CEAS s'engage à aider le.a candidat.e à :

- S'approprier son parcours de vie afin de repérer et d'y reconnaître de façon précise l'ensemble des activités (saliées ou bénévoles) en lien avec la certification visée
- Identifier les CCP pour lesquels le candidat sollicite une VAE
- Contextualiser et donner du sens à son action,
- repérer les activités les plus pertinentes, au regard du référentiel ADVF et les formaliser dans le dossier professionnel avec une précision suffisante
- Se préparer aux épreuves finales.

MODALITÉS

24 heures (calendrier individualisé organisé en fonction des dates de certification - de une à deux sessions par an), réparties sur 8 séances de 3 heures.

L'accompagnement est mis en œuvre avec des modalités multiples : entretiens individualisés, en présentiel ou à distance (visio de préférence), échanges en petits groupes, accompagnements à distance via une plate-forme collaborative (ordinateur avec connexion internet recommandée), mises en situation sur différentes activités professionnelles (CCP1-2 et CCP3).

- 1- Il comprend en premier lieu un entretien individuel pour faire le point sur l'adéquation activités-compétences et référentiel du titre professionnel, en s'appuyant sur un questionnaire de positionnement rempli au préalable. Le cas échéant et en fonction des besoins et attentes du candidat, il peut y avoir une orientation vers une formation complémentaire.
- 2- Aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel ADVF, à la formalisation du dossier professionnel de validation, à la préparation de l'entretien avec le jury et aux mises en situation professionnelle sur le plateau pédagogique (logement reconstitué) : une intervention à domicile, complétée le cas échéant par un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge).
Une mise en situation en condition d'examen sera proposée : 1 heure d'épreuve blanche à partir d'un cas concret, suivie d'un débriefing.

- 3- Entretien à l'issue du passage devant le jury, permettant l'expression du ressenti du candidat.
- 4- Le cas échéant, en cas de validation partielle, entretien avec le candidat pour évoquer la suite du parcours (autre VAE, formation complémentaire...).

TARIFS :

Devis sur demande

Le tarif inclut les frais de présentation à l'examen.

Possibilité d'utiliser son CPF.

-